

PROCES-VERBAL de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 avril 2018

Convocation du 27 mars 2018

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	15
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents à la réunion	11

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGARDE, Maire.

Présents : MM. LAGARDE Jean-Louis, COPPÉRÉ Sylviane, DUBOST Jean-Paul, HIJAZI Abdulrahim, HACHE Chantal, BLASCO Jérôme, LAGRANGE Xavier, SERVAJEAN Virginie, ARNAL Jean-Pierre, TACHET Frédéric, MATIAS Stéphane

Absents Excusés : Mme FRATTINI Christiane (procuration donnée à Mme COPPÉRÉ)
M. MOTTEZ (procuration donnée à M. DUBOST)
M. FARGE (procuration donnée à M. TACHET)

Absente : Mme AUROUX Isabelle

Secrétaire de séance : M. ARNAL

Monsieur le Maire remercie de sa présence et de son travail Madame MOUSSIÈRE, Comptable Publique, et déclare la séance ouverte.

1 – Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation du compte administratif 2017 de la commune, du lotissement communal et des affectations de résultats

Madame Moussière présente les résultats 2017 du budget de la commune et du lotissement.

Budget Communal				
<u>Opérations de l'exercice</u>				
Fonctionnement	Dépenses	548 503.12	Recettes	558 800.55
Investissement	Dépenses	292 203.10	Recettes	294 508.01
<u>Résultats de l'exercice</u>				
Fonctionnement	Excédent		10 297.43	
Investissement	Excédent		2 304.91	
	<i>Excédent de l'exercice</i>		12 602.34	
Résultats de clôture				
Fonctionnement	Excédent		71 368.31	
Investissement	Excédent		6 324.52	
	<i>Excédent de clôture</i>		77 692.83	
<u>Restes à réaliser en investissement</u>				
	Dépenses	80 278.00	Recettes	45 854.00

Après cet exposé, le Conseil approuve le compte administratif 2017 du budget communal à la majorité (13 voix pour, 1 abstention)

- Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le compte administratif du budget communal présente un excédent de fonctionnement de 71 368.31 €. Par conséquent, le Conseil décide à l'unanimité d'une part de reporter le résultat en section de fonctionnement à l'article 002 pour un montant de 43 268.83 € et d'affecter en section d'investissement, à l'article 1068 (réserves), la somme de 28 099.48 € et d'autre part d'inscrire au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté », l'excédent d'investissement 2017, pour un montant de 6 324.52 €.

Budget du Lotissement Communal

Opérations de l'exercice

Fonctionnement	Dépenses	Néant	Recettes	Néant
Investissement	Dépenses	Néant	Recettes	Néant

Résultats de l'exercice

Fonctionnement	Néant
Investissement	Néant

Total de l'exercice	Néant
----------------------------	--------------

Résultats de clôture

Fonctionnement	/	Néant
Investissement	Déficit	63 761.11

Déficit de clôture	63 761.11
---------------------------	------------------

Après cet exposé, le Conseil approuve le compte administratif 2017 du lotissement communal à la majorité (13 voix pour, 1 abstention).

3 – Approbation des comptes de gestion 2017 du Receveur Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2017 a été réalisée par Madame Moussière et que les comptes de gestion établis sont strictement conformes aux comptes administratifs dressés par la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 de Madame Moussière.

4 – Approbation des taux des TH, TF & TFNB

Après avoir pris connaissance de l'Etat 1259 MI des Services Fiscaux notifiant les bases d'imposition des trois taxes locales (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti), Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe d'Habitation	6.10 %
- Taxe Foncière Bâti	15.70 %
- Taxe Foncière Non Bâti	35.79 %

5 – Délibération pour approuver les budgets primitifs 2018 pour la commune et le lotissement communal :

- Monsieur le Maire présente à l'assemblée le **budget primitif 2018 de la commune**, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section d'investissement	239 365.78 €
- en section de fonctionnement	596 018.83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité le budget ainsi présenté.

- Madame MOUSSIERE présente enfin **le budget du lotissement 2018**, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section d'investissement	65 856.00 €
- en section de fonctionnement	29 856.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité le budget tel qu'il est présenté.

6 – Questions diverses :

Aucune question diverse n'étant soulevée, Monsieur le Maire déclare levée la séance de conseil municipal.
